



Accident de travail congés payés

Par **zalcha_old**, le **08/06/2007** à **14:30**

bonjour,
je suis actuellement en accident du travail depuis novembre 2005.
j'ai appris que mon employeur va revendre son entreprise.
comme je ne peux pas prendre mes congés comment celui ci va me les payer.
je voudrais savoir s'il va devoir me les payer double ou pas
je vous remercie de me répondre
en attendant votre réponse, je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.